

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice : 11
- présents : 09
- votants : 07
- absents : 2
- exclus : 0

De la commune de Beauvoisin (Drôme)

Séance du 18 novembre 2022 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de : Christian THIRIOT, Maire.

Étaient présents :

DRAMAIX Jean-Guy, DUMAS Chantal, MORIN Catherine, MARCHAL Laurence, MILLET Jérôme, THIRIOT Christian, NOUVEL Alain, LUCIANO Luc, ARDISSON Jean-Claude.

Excusés : CORNAND Jean-Jacques (a donné pouvoir à THIRIOT Christian), BLAIN Bruno.

Date de convocation :

14/11/2022

Date d'affichage :

Secrétaire de séance : Chantal DUMAS

Objet :

Délibération n°31.2022

Attribution de subvention Associations Chantiers funambules et Beauvoisin Jumelages pour l'année 2022

Monsieur le Maire délègue à Laurence MARCHAL la présentation des demandes de subvention des associations les Chantiers Funambules et Beauvoisin Jumelages. Messieurs Alain NOUVEL et Christian THIRIOT ont quitté la salle et n'ont pas pris part au vote. Le pouvoir de Monsieur Jean-Jacques CORNAND n'a pas été pris en compte.

Madame MARCHAL propose les attributions suivantes :

Association	Montant attribué 2021	Montant demandé 2022	Montant proposé 2022
Chantiers funambules	400		300
Beauvoisin Jumelages		600	300

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'approuver les montants proposés ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à verser les subventions à cette association.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Publié ou notifié le

Acte rendu exécutoire après le dépôt en

Fait à Beauvoisin, le 18/11/2022
Christian THIRIOT, Maire

